Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20261012-lmc1552737-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Publication électronique le : 3 novembre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Laurent DUPORGE, M. Olivier BARBARIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

(N°2026-415)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;
Vu le Code du Sport et notamment ses articles L.311-1 et suivants ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;
Vu la délibération n°2022-167 de la Commission Permanente en date du 16/05/2022 « Création d'un appel à projet encourageant les actions innovantes, mettant les sports de

nature au service du développement durable » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3ème commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 29/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 11 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 9 450,00 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint en annexe, au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses visées à l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-326A08	65748//93325	Aides exceptionnelles en matière sportive	14 950,00	8 450,00
C03-326A08	657348//93326	Aides exceptionnelles en matière sportive	1 000,00	1 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 octobre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Appel à projets "les sports de nature au service du développement durable"

Porteur de projet	Fédération /	Localisation		Projet	Finalité(s) développement durable concernée(s)				Aide proposée
	Discipline	Lieu du projet	Territoire	Titre	Lutte chgt clim. / Protection Atmo.	Préserv. Biodiv.	Cohésion soc. / Solidarité	Epanouiss. de tous	
Commune de Ardres	Canoë-Kayak	Ardres	Calaisis	Randos découverte canoë et nettoyage de la nature		X		X	1 000 €
Groupement de Coopération Médico Sociale (GCMS) / Entente Locale de Soutien aux Aidants (ELSAA)	Multisports nature	Saint-Omer	Audomarois	Family Move			X	X	600 €
Henin Team Grimpe	Escalade	Hénin-Beaumont	Lens-Hénin	Escalade pour tous			X	X	1 000 €
Gohell'Escalade	Escalade	Rinxent	Boulonnais	Escalade en site naturel		X	X		450 €
Créa'Moov	Marche nordique	Meurchin	Lens-Hénin	Le temps d'une marche			X	X	1 000 €
Association La chaîne des terrils (CPIE)	Vélo	Loos-en-Gohelle, Lens et Vendin-le-vieil	Lens-Hénin	Préservation de la biodiversité aux travers de chantiers participatifs sur une section l'EV5 V32	X	X	X		1 000 €
Les Farfadets du bois de Saint-Pierre	VTT	Auchel	Artois	La recyclette des Farfadets	X	X	X	X	1 000 €
Comité départemental USEP 62	Vélo	Lens-Hénin	Lens-Hénin	Le P'tit tour Famille	X		X		1 000 €
Coach sport santé	Vélo	CAHC	Lens-Hénin	La CAHC à vélo	X		X		900 €
RCA Natation Arras	Natation	Arras	Arrageois	Stage de cohésion - Associer Sport et sensibilisation au cycle		X	X	X	500 €
Opale glisse	Escalade	Berck	Montreuillois-Ternois	Développer la pratique de la para-escalade à Berck			X	X	1 000 €

total	9 450 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Service Administratif et Financier - SG PRC

RAPPORT N°25

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

APPEL À PROJETS "LES SPORTS DE NATURE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, et conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département a confirmé son soutien aux projets d'animation sportive qui contribuent à l'animation de nos territoires.

Au regard de la compétence qui lui est confiée par l'article L311-1 et suivants du Code du Sport, le Conseil départemental du Pas-de-Calais met en œuvre une politique ambitieuse en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

De par les interactions induites avec les milieux naturels, les valeurs éducatives qu'ils incarnent et leurs liens étroits avec le développement des mobilités douces, les sports de nature sont de formidables vecteurs au service de la transmission des valeurs du développement durable et de la transition écologique.

En conséquence, le Conseil départemental a décidé de saisir cette opportunité en mettant en œuvre un appel à projet dédié. À travers celui-ci, le Département apportera son concours financier aux actions innovantes mettant la pratique des activités de pleine nature au service du développement durable.

Pour cette 4ème édition, le dispositif est ouvert aux associations, qu'elles soient sportives ou non, ainsi qu'aux collectivités ayant un projet sportif répondant à une ou plusieurs des 4 finalités du développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

- L'épanouissement de tous.

Pour cette édition, 11 dossiers de demande de subvention ont été réceptionnés et ont tous reçu un avis technique favorable des services départementaux pour cette année 2026 (cf. tableau joint en annexe).

Sur ces bases, en cas d'accord de votre part, l'aide au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs s'élèverait à 9.450 €.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant d'attribuer 11 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 9.450 €, aux organismes et pour les projets et sommes définis au tableau joint au titre de l'appel à projets « Les sports de nature au service du développement durable », pour l'exercice 2026, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-326A08	65748//93325	Aides exceptionnelles en matière sportive	14 950,00	8 950,00	8 450,00	500,00
C03-326A08	657348//93326	Aides exceptionnelles en matière sportive	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY